

GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

INSTRUCTIONS DE COURSE GLCR-Cup 2010

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les Règles de Course à la Voile (ISAF) 2009-2012 (RCV),
- les règlements des championnats nationaux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- les présentes instructions de course (IC),
- l'annexe PARCOURS du GLCR-Cup

1.2 Selon la règle 86.1 (b), dans la définition de *Zone* la distance est changée en trois longueurs de coque.

1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2 INSCRIPTIONS

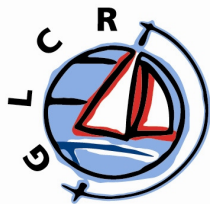
2.1 Les bateaux admis doivent régler leur inscription auprès de l'autorité organisatrice. Les concurrents doivent présenter lors de l'inscription leur licence valide. Pour les mineurs une autorisation parentale peut être exigée.

2.2 En s'inscrivant à une épreuve, chaque concurrent reconnaît que la décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.3 Le système d'identification doit correspondre à celui décrit dans la règle 77 et l'annexe G des RCV.

3 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant la salle de réunions des Skippers.



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre ne seront pas envoyés. Une réunion entre le Comité de Course et les Skippers est programmée pendant chaque jour de course à 8:30 heures locale dans la salle de réunions des Skippers.

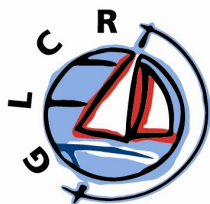
6 PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe Grand Surprise
Samedi, le 4 septembre 2010	Course d'entraînement
Dimanche, le 5 septembre 2010	Course d'entraînement
Lundi, le 6 septembre 2010	Course(s)
Mardi, le 7 septembre 2010	Course (s)

6.2 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour
Grand Surprise	5	2



GROUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE RÉGATES

Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit faite selon l'instruction 4.

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10:00 heures locales.

6.4 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins quatre minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.5 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12:00 heures locales.

7 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

Classe	Pavillon
Grand Surprise	GLCR

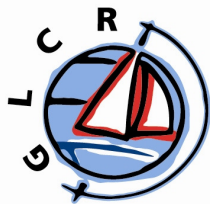
8 ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est indiqué dans l'annexe PARCOURS du GLCR-Cup 2010.

9 LES PARCOURS

9.1 Les schémas dans l'annexe montrent les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours.



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

9.3 Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire. Ceci modifie la règle 33.

10 MARQUES

Les marques de parcours sont :	Bouées jaunes, bouée bâton jaune
Les marques de départ sont :	Bouées jaunes
Les marques d'arrivée sont :	Bouées jaunes

Ces marques sont indiquées sur la description du parcours en annexe et peuvent être modifiées par une décision du comité de course.

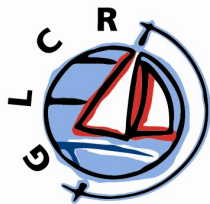
11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z et I, ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Affalée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Affalée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

11.2 La ligne de départ est décrite dans l'annexe parcours du GLCR-Cup 2009.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 20 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

12 DEPART ECHELONNE

Tel que prévu dans la règle 26 des RCV, le signal d'avertissement de chaque classe à suivre doit être fait avec ou après le signal de départ de la classe précédente.

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est décrite dans l'annexe parcours du GLCR-Cup 2010.

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 Le système de pénalité en points, règle 44.3, s'appliquera.

14.2 Tel que prévu dans la règle 67, le jury peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42.

14.3 L'annexe P s'appliquera telle que modifiée par l'instruction [14.4].

14.4 La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité après la première.

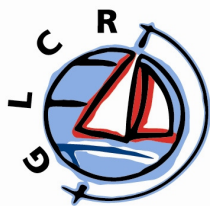
15 REDUCTION DE VOILE

15.1 Si le Bateau comité arbore le Pavillon R, ceci signifie:

'Réduction de voilure obligatoire' l'usage du spi et de l'Inter Solent est interdit sur cette manche.

16 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

16.1 Les temps limites et les temps cible sont les suivants :



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Classe	Temps limite	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
Grand Surprise Parcours techniques bananes	3 heures	30 minutes	2 heures
Grand Surprise Parcours côtiers	4 heures	30 minutes	3 heures

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1 (a).

16.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 40 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

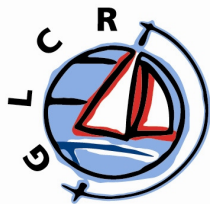
17 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.

17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 120 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

17.3 Des avis ne seront affichés pas plus tard que 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

17.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIERES ET DE REGATES

17.5 Une liste des bateaux qui, selon l'instruction 14.3, ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

17.6 Les infractions aux instructions 11.3, 18, 21, 23, 24, 25, 26 et 27 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

17.7 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

17.8 Le dernier jour programmé des courses une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

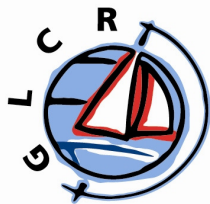
17.9 Les décisions du jury seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5

18 CLASSEMENT

18.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

18.2 3 courses doivent être validées pour constituer une série.

18.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIERES ET DE REGATES

(b) Quand plus de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 Contrôle à la sortie et au retour : Tous les bateaux inscrits au GLCR-Cup doivent élarger avant et après la course.

19..2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course par VHF.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course à la première occasion raisonnable.

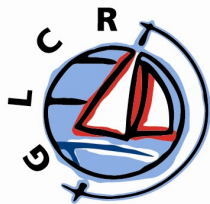
21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22 PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice comme suit :



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés comme suit : Pavillon GLCR

24 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

24.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par _____.

25 EVACUATION DES DETRITUS

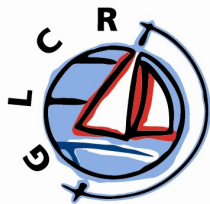
Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux commissaires et du bateau du comité de course.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

27 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINES PLASTIQUES

Les appareils de respiration sous-marine et les piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régate.



GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIERES ET DE REGATES

28 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les règles de classe déterminant l'utilisation de matériel électronique sont de rigueur.

29 PRIX

28.1 Des prix seront distribués.

28.2 Le titre de champion national sera attribué au premier bateau avec un équipage de nationalité luxembourgeoise (barreur et équipier) ou (skipper et barreur)

30 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

31 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve. Le GLCR a souscrit une assurance accident pour chaque participant.